



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Telecommunications

Question écrite n° 67630

#### Texte de la question

M Leonce Deprez demande a M le ministre des postes et telecommunications de lui preciser l'etat actuel de mise en place et les perspectives d'action de la structure permanente de concertation dans le domaine des telecommunications, chargee de la coordination entre projets civils et militaires, en particulier pour les telecommunications par satellite, associant l'etat-major des armees, la delegation generale de l'armement, la direction du service public du ministere des P et T et France Telecom, selon l'annonce faite dans la publication Messages (no 420, decembre 1992).

#### Texte de la réponse

Reponse. - Des relations multiples existent depuis de longues annees entre le ministere de la Defense et le ministere des postes et telecommunications dans le domaine des telecommunications. La transformation du statut de France Telecom depuis le 1er janvier 1991, et l'acceleration des evolutions technologiques ont fait apparaitre l'interet d'un resserrement et d'une formalisation de ces relations qui tiennent compte en particulier des roles respectifs du ministere des postes et telecommunications et de France Telecom. C'est dans ce cadre qu'une decision de principe a ete prise de mettre en place un comite associant des representants du ministere de la defense, du ministere des postes et telecommunications et de France Telecom. Ce comite, en voie de constitution, aura pour mission de developper la cooperation dans les principaux domaines d'interet comme : la complementarite des reseaux, notamment dans le domaine des satellites, la politique de recherche et de developpement, la formation des ingenieurs et des techniciens, les relations avec l'industrie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Leonce](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67630

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes et télécommunications

**Ministère attributaire :** postes et télécommunications

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 1993, page 829